

ADDENDUM À LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUIN 2026

Suite à la demande formulée par un groupe d'associés représenté par Monsieur Pierre-Louis Dahan conformément aux dispositions applicables, il est porté à la connaissance des associés l'ajout du point suivant à l'ordre du jour ainsi que du projet de résolution correspondant.

Ordre du jour complémentaire :

- *Résolution présentée à la demande d'un groupe d'associés représenté par Monsieur Pierre-Louis Dahan*

Résolution n°12

La société de gestion présentera lors d'une AGE qui se tiendra sous 12 semaines une série de mesures appropriées pour remédier aux difficultés actuelles de la SCPI, série qui comprendra :

- *Le retour rapide de la SCPI à un fonctionnement en Capital variable.*
- *Le lancement d'un programme cadencé de cessions d'actifs immobiliers pour un montant de plusieurs dizaines de millions d'euros de manière à pouvoir faire face - en mode égalitaire - aux demandes exprimées de sorties afin de largement couvrir à courte échéance les demandes des près de 20% de porteurs ayant déjà fait savoir depuis plusieurs années qu'ils souhaitent céder leurs parts.*
- *La construction en parallèle de perspectives crédibles de développements du fonds afin de rassurer les porteurs de parts qui n'ont pas affiché à ce stade de désir de céder tout ou partie de leurs titres.*
- *Toutes mesures appropriées complémentaires, notamment le rachat des parts par la SCPI.*

La société de gestion laisse l'assemblée se prononcer sur cette proposition et n'émet pas de recommandation particulière. Elle précise que les associés personnes physiques présents sur le carnet d'ordres au 31 mars 2025 (veille de la suspension de la variabilité du capital) représentaient 13.363 parts en attente (soit 6,4% de la capitalisation). Le délai moyen d'attente pour ces associés représentait à cette date 1 an et une semaine.